Otterburn
PARK

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 331-12 AUGMENTANT À 2 900 000$ LE MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 18 août 2025, a adopté le Règlement numéro 331-12 augmentant à 2 900 000 $ le montant du fonds de roulement;

QUE ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, le lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, le mercredi de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 21 AOÛT 2025

Me Alexandra Quenneville,
Greffière

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée greffière à la Ville d'Otterburn Park, certifie sous mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site internet de la Ville dès le 26 juin 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

Me Alexandra Quenneville, greffière

Hôtel de ville
601, chemin Ozias-Leduc,
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6 | 450 536-0303 | info@ville.otterburnpark.qc.ca
450 467-8260 | ville.otterburnpark.qc.ca